



KPMG S.A.
4, rue Louis Tardy
C.S. 80031
17140 Lagord
France

Téléphone : +33 (0)5 46 50 57 67
Télécopie : +33 (0)5 46 41 81 74
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES
7 place du Maréchal Foch - 17000 La Rochelle
Ce rapport contient 20 pages
Référence : JB-MVC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
4, rue Louis Tardy
C.S. 80031
17140 Lagord
France

Téléphone : +33 (0)5 46 50 57 67
Télécopie : +33 (0)5 46 41 81 74
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES

Siège social : 7 place du Maréchal Foch - 17000 La Rochelle

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du conseil d'administration de l'Association Diocésaine de La Rochelle et Saintes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de La Rochelle et Saintes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles

que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de l'économiste diocésain et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration qui approuve les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

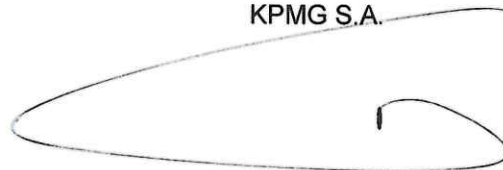
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lagord, le 25 mai 2022

KPMG S.A.



Pierre-Emmanuel Sallé
Commissaire aux comptes



ÉGLISE CATHOLIQUE EN
CHARENTE-MARITIME
Diocèse de La Rochelle

ASSOCIATION DIOCESAINE
DE LA ROCHELLE ET SAINTES

=====

Comptes de l'exercice 2021

Siège social : 7, place du Maréchal Foch – 17000 La Rochelle

=====

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

	MONTANT	N-1	VARIATION	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
<i>Ressources issues de la générosité des fidèles</i>				
Denier de l'Eglise	1 268 744	1 192 383	76 361	6
Quêtes du dimanche	1 123 465	826 612	296 853	36
Casuels et quêtes baptêmes-mariages-obsèques	1 383 115	1 039 692	343 423	33
Offrandes (cierges et troncs)	526 591	365 857	160 734	44
Dons aux paroisses	571 164	394 210	176 954	45
Autres dons	130 576	163 831	-33 255	-20
Legs	29 918	1 184 560	-1 154 642	-97
Total ressources liées à la générosité des fidèles	5 033 572	5 167 145	-133 573	-3
<i>Produits des autres activités</i>				
Participations aux activités pastorales	153 825	144 490	9 335	6
Participation pèlerinages	59 542	25 024	34 519	138
Participations aux publications	84 739	96 124	-11 385	-12
Mises à disposition de locaux	162 149	168 753	-6 603	-4
Total produits des activités annexes	460 255	434 390	25 865	6
Reprises sur provisions et transferts de charges	902 843	647 948	254 895	39
Reprises sur fonds dédiés	164 767	5 118	159 649	3119
Autres produits	37 964	26 086	11 877	46
Total produits de fonctionnement (I)	6 599 401	6 280 687	318 714	5
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Charges liées à l'activité pastorale	1 249 243	1 111 106	138 137	12
Charges de pèlerinages	39 662	38 010	1 652	4
Charges immobilières	1 342 655	1 308 950	33 704	3
Aides financières versées	439 008	334 410	104 598	31
Charges de personnel (prêtres et laïcs)	2 513 235	2 501 882	11 353	0
Dotations aux amortissements	902 385	756 134	146 251	19
Dotations aux provisions	5 254	85 305	-80 051	-94
Dotations aux fonds dédiés ou reportés	28 600	346 883	-318 283	-92
Autres charges courantes	177 866	183 017	-5 151	-3
Total charges de fonctionnement (II)	6 697 909	6 665 698	32 211	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I - II)	-98 508	-385 011	286 503	-74

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS
EXERCICE : Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

	MONTANT	N-1	VARIATION	%
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>				
Produits de placement	77 582	110 376	-32 794	-30
Reprises sur dépréciations des titres		83 025	-83 025	-100
Produits sur cession de placements	129	37 064	-36 935	-100
Total produits financiers (III)	77 711	230 465	-152 754	-66
<u>CHARGES FINANCIERES</u>				
Dotations aux dépréciations des titres	17 898		17 898	
Intérêts versés et autres charges financières	10 609	44 553	-33 944	-76
Charges nettes sur cessions de placements		41 079	-41 079	-100
Total charges financières (IV)	28 507	85 632	-57 125	-67
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	49 204	144 833	-95 629	-66
RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)	-49 304	-240 178	190 874	-79
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>				
Produits exceptionnels de gestion	20 961	32 138	-11 178	-35
Cessions d'immeubles	1 335 622	128 971	1 206 650	936
Reprises sur provisions		592 878	-592 878	-100
Total produits exceptionnels (V)	1 356 582	753 987	602 595	80
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>				
Charges exceptionnelles de gestion	129 923	751 062	-621 139	-83
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	349 144	63 643	285 501	449
Dotations aux provisions pour risques	120 000	274 429	-154 429	-56
Total charges exceptionnelles (VI)	599 067	1 089 134	-490 067	-45
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	757 515	-335 146	1 092 662	-326
Total des produits (I + III + V)	8 033 694	7 265 139	768 555	11
Total des charges (II + IV + VI)	7 325 482	7 840 463	-514 981	-7
EXCEDENT OU DEFICIT	708 212	-575 324	1 283 536	-223
<u>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>				
Dons en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	-135 400	-23 200	-112 200	484
Bénévolat	-77 952	-76 704	-1 248	2
Total Contributions volontaires en nature	-213 352	-99 904	-113 448	114
<u>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	135 400	23 200	112 200	484
Prestations en nature				
Personnel bénévole	77 952	76 704	1 248	2
Total Charges des contributions volontaires en nature	213 352	99 904	113 448	114

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation incorporelles				
Logiciels	1 700	1 700		
Total immobilisations incorporelles	1 700	1 700		
Immobilisations corporelles				
Terrains	458 287		458 287	760 885
Constructions	11 847 983	4 283 793	7 564 190	7 884 849
Autres immobilisations corporelles	936 084	679 068	257 015	331 081
Immobilisations corporelles en cours	762 314		762 314	129 842
Total immobilisations corporelles	14 004 667	4 962 861	9 041 806	9 106 657
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	97 525		97 525	160 125
Immobilisations financières				
Parts sociales	679 996	22 008	657 989	657 791
Apport	104 075	104 075		
Prêts	103 202		103 202	98 347
Cautions locatives	6 861		6 861	6 393
Total immobilisations financières	894 135	126 083	768 052	762 531
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	14 998 027	5 090 644	9 907 383	10 029 313
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	41 633		41 633	204 674
Créances reçues par legs ou donations	58 600		58 600	186 758
Créances diverses	280 818		280 818	332 624
Créances associations liées	736 076	736 076		
Produits à recevoir	112 363		112 363	145 200
Total des créances	1 229 491	736 076	493 414	869 256
VMP	2 780 132	550 399	2 229 733	2 447 657
Disponibilités	1 922 200		1 922 200	1 081 633
Total des VMP et disponibilités	4 702 333	550 399	4 151 933	3 529 290
Charges Constatées d'avance	34 897		34 897	56 276
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 966 721	1 286 476	4 680 245	4 454 822
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (I + II)	20 964 748	6 377 119	14 587 629	14 484 136

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

	MONTANT	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds associatif	1 703 929	1 699 098
Réserves	547 626	547 626
Report à nouveau	7 777 950	8 363 291
Résultat de l'exercice	708 212	-575 324
TOTAL FONDS PROPRES (I)	10 737 717	10 034 691
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	156 125	346 883
Fonds dédiés	49 865	52 738
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	205 990	399 621
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 619 435	2 890 743
TOTAL PROVISIONS (III)	2 619 435	2 890 743
DETTES		
Emprunts	194 524	204 271
Dettes financières diverses		
Dépôts prêtres et laïcs	34 158	75 675
Dépôts organismes liés	53 158	10 691
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	100 539	183 915
Dettes fiscales et sociales		
Personnel et comptes rattachés	64 587	93 120
Organismes sociaux	170 932	155 653
Organismes fiscaux	19 090	33 822
Organismes liés	927	3 508
Autres dettes		
Créditeurs divers	85 603	105 787
Offrandes de messes	255 001	202 207
Quêtes impérees	25 340	50 339
Produits constatés d'avance	20 627	40 094
TOTAL DETTES (IV)	1 024 486	1 159 081
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV)	14 587 629	14 484 136

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021 :

1. Faits caractéristiques de l'exercice	p. 7
2. Principes, règles et méthodes comptables	p. 7
3. Informations relatives au bilan :	
3.1 <u>Actif :</u>	
3.1.1 Tableau de variations des immobilisations brutes	p. 10
3.1.2 Tableau de variations des amortissements et provisions	p. 11
3.1.3 Tableau des créances	p. 12
3.1.4 Tableau des valeurs de placements	p. 13
3.2 <u>Passif :</u>	
3.2.1 Tableau des variations des fonds propres	p. 13
3.2.2 Dotations aux provisions pour risques	p. 13
3.2.3 Fonds reportés et dédiés	p. 14
3.2.4 Tableau des dettes	p. 15
4. Informations relatives au compte de résultat :	
4.1 Honoraires du commissaire aux comptes	p. 16
4.2 Engagements financiers	p. 16
4.3 Effectifs	p. 16

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE :

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice :

Pas de fait caractéristique sur l'exercice.

1.2 Evènements post-clôture :

Pas de fait significatif post-clôture.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

2.1 Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations et fondations conformément au règlement n°99-01, et aux règlements ANC n° 2018-06, 2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes de droit privé à but non lucratif. La comptabilité a été établie en référence au plan comptable annoté des associations diocésaines.

Les documents dénommés « Comptes de l'exercice 2021 » comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe.

Tous les chiffres sont exprimés en Euros et sont arrondis à l'Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, allant du 1/1/2021 au 31/12/2021.

Changement de méthode comptable :

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable.

2.2.1 Périmètre :

Les comptes annuels ont été établis en intégrant toutes les entités de l'association diocésaine, soit :

- 7 doyennés,
- 41 paroisses ou secteurs pastoraux
- 31 services diocésains
- 2 entités spécifiques : Maison diocésaine de Saintes et centre Jean-Baptiste Souzy
- Évêché

Ainsi les comptes annuels sont le résultat de la compilation de 82 comptabilités.

Toutes les opérations internes (opérations réalisées entre établissements) ont été éliminées.

2.2.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles acquises avant l'année 2006 ne sont pas comptabilisées dans les comptes de l'association diocésaine et sont considérées comme totalement amorties.

Les immobilisations corporelles acquises depuis 2006 sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat. Les honoraires, commissions, frais d'actes, liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

A la fin de leur période de dépréciation, la valeur résiduelle des immobilisations est nulle. Le mode d'amortissement retenu est la méthode de l'amortissement linéaire.

La durée des amortissements est calculée en fonction de leur nature, de la manière suivante :

- Terrain : pas d'amortissement
- Gros œuvre : 30 à 40 ans
- Toiture : 15 à 25 ans
- Agencement : 10 à 15 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans
- Véhicules : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel divers ;
 - Matériel de sono : 5 à 10 ans
 - Orgues portatifs : 5 à 10 ans
 - Autres : 5 à 15 ans

En cas d'acquisition d'immeuble, la répartition de l'acquisition est la suivante :

- terrain : 10 % du coût d'acquisition
- gros œuvre et agencements : 70 % du coût d'acquisition
- toiture : 20 % du coût d'acquisition

2.2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, incluant les frais engagés pour leur acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur comptable.

2.2.4 Placements financiers :

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais et taxes liés à l'acquisition des titres constituent des charges de la période. Les plus ou moins-values de cession sont déterminées par ligne de titre, sur la base de la méthode FIFO.

Les moins-values latentes constatées sur les titres de même nature font l'objet d'une provision pour dépréciation.

En revanche, conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.2.5 Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de chacune d'entre elles est inférieure à la valeur comptable.

2.2.6 Modalités de comptabilisation des legs et fonds dédiés :

Dans un souci de respect des intentions des donateurs, les legs et appels à dons affectés et non utilisés dans l'exercice, sont comptabilisés au compte « Fonds dédiés », au passif du bilan.

Les montants concernés sont repris en compte de résultat, à hauteur des dépenses relatives à l'affectation concernée, effectivement supportées dans l'exercice.

2.2.7 Contribution volontaire des bénévoles :

Les nombreuses missions bénévoles remplies dans l'Association résultent du statut de baptisé de tout chrétien, qui se traduit en acte de service au sein des différentes actions de l'Association.

Les contributions volontaires en travail des bénévoles ont été évaluées pour la partie Évêché, où elles sont identifiées, selon une méthode d'équivalent temps plein valorisé au Smic chargé.

Ainsi, pour l'année 2021, cela concerne 4 ETP (Équivalent Temps Plein), soit 7 280 h annuelles.

Mais l'essentiel des missions bénévoles est réparti entre les différents services et implantations de l'Association, sur tout le territoire du Département, de façon très diffuse, et ne peut donc pas faire l'objet d'une valorisation.

2.2.8 Les indemnités de départ à la retraite :

Les accords d'entreprise du personnel laïc du diocèse de La Rochelle et Saintes, prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière égale à 1/5^e de la rémunération mensuelle par année d'ancienneté jusqu'à 10 ans d'ancienneté, puis 2/15^e de la rémunération mensuelle par année d'ancienneté au-delà de 10 ans.

Le montant des droits acquis par les salariés est calculé en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association diocésaine à l'âge de la retraite soit 62 ans (fonction du taux de rotation des salariés et de la table de mortalité), d'un taux d'évolution des rémunérations et d'une actualisation.

- Engagement envers les prêtres retirés :

L'obligation de subvenir aux besoins des prêtres jusqu'à leur décès fait l'objet d'une provision spécifique. Cette provision est constituée à partir du cout moyen annuel d'un prêtre retiré.

Une dotation est faite pour les prêtres, à compter de leur ordination et jusqu'à leur retraite (75 ans).

La dotation est ensuite reprise, à partir de 75 ans.

Ces dotations et reprises sont faites en fonction de l'espérance de vie des prêtres et de leur table de mortalité.

2.2.9 Commodats et baux :

Les commodats et baux divers dont bénéficie l'Association ont été évalués selon une méthode incluant la liste des baux, valorisés par leur surface et une valeur forfaitaire de location mensuelle.

Ce qui représente, pour l'année 2021, 135 400 €.

Les commodats et baux dont l'Association fait bénéficier des tiers ont été évalués selon cette même méthode, mais n'apparaissent pas dans les comptes. A titre indicatif, ils représentent la valeur de 151 400 € pour l'année.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN :

3.1 ACTIF :

3.1.1 Tableau des variations des immobilisations :

TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS BRUTES 2021 (en euros)				
IMMOBILISATIONS	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	9 549	0	7 849	1 700
TOTAL I : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 549	0	7 849	1 700
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains :</i>				
Terrains nus	614 098	0	314 098	300 000
Terrains bâtis	146 787	11 500	0	158 287
<i>Sous total Terrains</i>	<i>760 885</i>	<i>11 500</i>	<i>314 098</i>	<i>458 287</i>
<i>Constructions :</i>				
Edifices culturels	664 073	50 934	0	715 007
Presbytères et maisons d'habitation	3 240 515	200 608	34 252	3 406 871
Salles et autres bâtiments	2 075 108	196 932	18 868	2 253 172
Maisons diocésaines	5 092 136	72 751	29 043	5 135 844
Evêché	6 892	0	0	6 892
<i>Constructions sur sol d'autrui :</i>				
Presbytères et maisons d'habitation	95 714	0	0	95 714
Locaux divers	234 482	0	0	234 482
<i>Sous total Constructions</i>	<i>11 408 920</i>	<i>521 225</i>	<i>82 162</i>	<i>11 847 983</i>
<i>Autres immobilisations corporelles :</i>				
Véhicules	63 963	1 500	14 000	51 463
Matériel de bureau	146 917	0	22 982	123 935
Matériels divers	471 409	0	1 546	469 863
Mobilier	322 913	0	32 089	290 823
<i>Sous total Autres immo.corporelles</i>	<i>1 005 201</i>	<i>1 500</i>	<i>70 618</i>	<i>936 084</i>
<i>Immobilisations corporelles en cours :</i>				
Constructions en cours	129 842	645 594	13 123	762 314
TOTAL II : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 304 847	1 179 820	480 001	14 004 667
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	160 125	0	62 600	97 525
TOTAL III : BIENS RECUS PAR LEGS A CEDER	160 125	0	62 600	97 525
Immobilisations financières :				
Parts de SCI et autres parts sociales	339 478	0	0	339 478
Parts Sociales organismes financiers	340 320	198	0	340 518
<i>Sous total Parts sociales</i>	<i>679 799</i>	<i>198</i>	<i>0</i>	<i>679 996</i>
Apport avec droit de reprise à DDEC	104 075			104 075
Prêts au clergé	36 040	45 000	22 145	58 895
Prêts au personnel	0	0	0	0
Autres prêts (dont 1% logement)	62 307	0	18 000	44 307
<i>Sous total Prêts</i>	<i>98 347</i>	<i>45 000</i>	<i>40 145</i>	<i>103 202</i>
Cautions locatives	6 393	1 041	573	6 861
TOTAL IIV : IMMOBILISATIONS FINANCIERES	888 614	46 239	40 718	894 135
TOTAL GENERAL	14 523 260	1 226 059	591 168	14 998 027

3.1.2 Tableau des variations des amortissements :

TABLEAU DES VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 2021 (en euros)				
IMMOBILISATIONS	Début Exercice	Dotations +virt PàP	Reprises - virt PàP	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels	9 549	0	7 850	1 700
TOTAL I : AMORT. IMMO. INCORPORELLES :	9 549	0	7 850	1 700
Immobilisations corporelles :				
<i>Constructions :</i>				
Edifices culturels	353 489	59 003	0	412 492
Presbytères et maisons d'habitation	1 505 688	207 107	33 041	1 679 754
Salles et autres bâtiments	836 366	189 623	9 379	1 016 610
Maisons diocésaines	530 251	355 422	24 677	860 996
Evêché	2 921	689	0	3 611
<i>Constructions sur sol d'autrui :</i>				
Presbytères et maisons d'habitation	82 573	5 155	0	87 728
Locaux divers	212 781	9 821		222 602
<i>Sous total Constructions</i>	<i>3 524 070</i>	<i>826 819</i>	<i>67 097</i>	<i>4 283 793</i>
<i>Autres immobilisations corporelles :</i>				
Véhicules	53 739	5 367	14 000	45 106
Matériel de bureau	138 630	4 958	22 982	120 606
Matériels divers	232 412	49 492	1 546	280 357
Mobilier	249 340	15 748	32 089	232 999
<i>Sous total Autres immo.corporelles</i>	<i>674 120</i>	<i>75 566</i>	<i>70 618</i>	<i>679 068</i>
TOTAL II : AMORT. IMMO. CORPORELLES :	4 198 190	902 385	137 715	4 962 861
Immobilisations financières :				
Parts de SCI et autres parts sociales	22 008	0		22 008
Apport avec droit de reprise à DDEC	104 075	0		104 075
TOTAL III : AMORT. IMMO. FINANCIERES :	126 083	0	0	126 083
TOTAL GENERAL :	4 333 822	902 385	145 564	5 090 644

3.1.3 Tableau des créances :

TABLEAU DES CREANCES 2021 (en euros)			
CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus de 1 an
<u>Actif immobilisé</u>			
Parts sociales organismes financiers	340 518	0	340 518
Parts de SCI et autres parts sociales	339 478	0	339 478
<i>Sous total Parts Sociales</i>	<i>679 996</i>	<i>0</i>	<i>679 996</i>
Apport avec droit de reprise à DDEC	104 075	0	104 075
Prêts	103 202	22 744	80 458
Cautions locatives	6 861	1 141	5 720
TOTAL I : ACTIF IMMOBILISÉ :	894 135	23 885	870 249
<u>Actif circulant</u>			
Clients	41 633	41 633	
Créances reçues par legs ou donations	58 600	58 600	
Personnel	575	575	
Organismes sociaux	0	0	
Organismes fiscaux	17 534	17 534	
Organismes liés	736 559	736 559	
Débiteurs divers	262 227	262 227	0
Produits à recevoir	112 363	112 363	
TOTAL II : ACTIF CIRCULANT	1 229 491	1 229 491	0
<u>Charges constatées d'avance</u>	34 897	34 897	0
TOTAL GENERAL :	2 158 523	1 288 274	870 249

3.1.4 Tableau des placements

TABLEAU DES PLACEMENTS AU 31/12/2021				
PLACEMENTS FINANCIERS	Valeur d'achat	Dernier cours	Plus-value latente au 31/12/21	Moins-value latente au 31/12/21
Parts sociales	340 517.83	340 517.83	0.00	0.00
Actions	145 038.35	218 007.80	72 969.45	0.00
Contrats de capitalisation	299 100.00	343 950.72	44 850.72	0.00
Obligations	850 136.50	374 615.83	24 479.33	-500 000.00
Sicav actions	563 059.14	842 313.06	279 253.92	0.00
SCPI	922 798.14	1 193 453.17	335 588.70	-50 399.05
	3 120 649.96	3 312 858.41	757 142.12	-550 399.05
		192 208.45		206 743.07

Il convient d'ajouter les disponibilités (dont livrets) : 1 922 200 € soit un total général net de 4 151 933 €.

3.2 PASSIF :

3.2.1 Variation des fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (en euros)			
Fonds propres au 31 décembre 2021		Fonds propres au 31 décembre 2020	
Fonds associatif	1 703 929	Fonds associatif	1 699 098
Réserves	547 626	Réserves	547 626
Report à nouveau	7 777 950	Report à nouveau	8 363 291
Résultat net de l'exercice	708 212	Résultat net de l'exercice	-575 324
TOTAL	10 737 717	TOTAL	10 034 691
Résultat net de l'exercice 2021 : 708 212			
Variat ^o globale fonds propres 2021/2020 : 703 027			

3.2.2 Dotations aux provisions pour risques

La dotation aux provisions pour risques concerne une reprise pour l'IFC laïcs de 138 223 €, une reprise pour la provision pour prêtres retirés pour 253 085 €, et d'une dotation pour le fonds Selam de 120 000 €.

3.2.3 Fonds dédiés et reportés

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS EN 2021 (en euros)					
	Affectation	Fonds à engager au 01/01/2021	Engagement à réaliser sur fonds reçus en 2021	Utilisation en cours de l'exercice 2021	Fonds restants à engager au 31/12/2021
Dons manuels paroisse de Pont l'abbé	Travaux Pont l'abbé chauffage	2 855		2 855	0
Dons manuels St Eutrope en pays jonzacais	Sonorisation	3 505	0		3 505
Legs MAR * (2009)	Paroisse de Tonny Boutonne Entretien tombes et messes à dire	13 119		18	13 101
Legs CLE * (2009)	Installation vitraux à ND Royan	14 485			14 485
Legs LAR * (2014)	Bibliothèque centre Souzy	18 774			18 774
Total fonds dédiés		52 738	0	2 873	49 865

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS REPORTÉS EN 2021 (en euros)					
	Nature	Legs acceptés et non encaissés avant le 1/1/2021	Encaissement ou actualisation en 2021	Acceptation en 2021	Legs acceptés restants à encaisser au 31/12/2021
Legs KER* (2018)	Terrains (Locoal-Mendon, Erdeven, Belz)	24 825	20 000	0	4 825
Legs BIG* (2019)	Terrain (Segonzac) + maison d'habitation (Ste Lheurine)	117 000	42 600	0	74 400
Legs OUD* (2017)	Appartement (Royan)	18 300	0	0	18 300
Legs BRI* (2018)	Assurance vie	139 194	139 194	0	0
Legs LEG* (2015)	Liquidités	5 000	0	0	5 000
Legs DER* (2019)	Liquidités	2 100	2 100	0	0
Legs BEL* (2019)	Liquidités	600	600	0	0
Legs MAR* (2020)	Liquidités et placements	39 864	14 864	0	25 000
Legs JEG* (2020)	Liquidités	0		18 000	18 000
Legs VAN* (2021)	Liquidités	0		10 600	10 600
Total fonds reportés		346 883	219 358	28 600	156 125
Total fonds reportés et dédiés		399 621			205 990

3.2.4 Tableau des dettes

TABLEAU DES DETTES 2021 (en euros)				
DETTE	Montant brut	A moins d'un an	+ de 1 An - de 5 ans	A plus de 5 ans
<u>Dettes financières</u>				
Dépôts prêtres et laïcs	34 158	34 158	0	0
Dépôts organismes liés	53 158	53 158	0	0
Emprunts	194 524	9 859	52 034	132 631
TOTAL I : TOTAL DES DETTES FINANCIERES	281 839	97 175	52 034	132 631
<u>Autres dettes</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	100 539	100 539	0	0
Personnel et comptes rattachés	64 587	64 587	0	0
Organismes sociaux	170 932	170 932	0	0
Organismes fiscaux	19 090	19 090	0	0
Organismes liés	927	927	0	0
Créditeurs divers	85 603	85 603	0	0
Offrandes de Messes	255 001	255 001	0	0
Quêtes impérees	25 340	25 340	0	0
TOTAL II : TOTAL DES AUTRES DETTES :	722 020	722 020	0	0
Produits constatés d'avance	20 627	20 627	0	0
TOTAL GENERAL :	1 024 486	839 822	52 034	132 631

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT :

4.1 Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes (cabinet KPMG) pour l'exercice 2021 s'élève à 19 891 €.

4.2 Engagements financiers :

L'association diocésaine a avancé à l'Association Sainte Thérèse les montants nécessaires au remboursement d'un emprunt de 440 000 € en 2005, contracté pour la réalisation d'un investissement immobilier à Rochefort, ainsi que tous les frais liés à cet immeuble depuis cette date. Les avances effectuées à ce titre s'élèvent au total à 736 076 €, dont 2 680 € pour l'exercice. Elles sont intégralement dépréciées, par prudence.

L'association diocésaine a un emprunt en cours de 200 000 € sur 20 ans consacré au financement des travaux de l'évêché.

4.3 Effectifs :

NOMBRE DE SALARIES AU 31 DECEMBRE 2021		
	Effectif	E.T.P.
Personnel en mission pastorale (évêché) :	6	5.0
Personnel administratif et de service (évêché) :	13	10.0
<i>Total personnel évêché :</i>	<i>19</i>	<i>15.0</i>
Personnel administratif et de service (paroisses) :	25	7.7
TOTAL salariés :	44	22.7
TOTAL prêtres :	88	
TOTAL GENERAL :	132	
